

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 17 décembre 2020

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. LACHAMBRE

Convocation envoyée le 11 décembre 2020

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de présents participant au vote : 74

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 8

### *Membres présents :*

M. François REBSAMEN	M. Nicolas BOURNY	M. Patrice CHATEAU
M. Pierre PRIBETICH	M. Guillaume RUET	M. Lionel SANCHEZ
M. Thierry FALCONNET	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQAM	M. Nicolas SCHOUTITH
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Kildine BATAILLE	M. Patrick AUDARD
M. José ALMEIDA	M. Christophe AVENA	M. Léo LACHAMBRE
Mme Sladana ZIVKOVIC	Mme Stéphanie VACHEROT	M. Samuel LONGCHAMPT
M. Jean-François DODET	M. Marien LOVICHI	Mme Bénédicte PERSON-PICARD
Mme Françoise TENENBAUM	Mme Dominique MARTIN-GENDRE	Mme Catherine VICTOR
M. Jean-Patrick MASSON	M. Christophe BERTHIER	M. Gérard HERRMANN
M. François DESEILLE	M. Georges MEZUI	M. Laurent GOBET
M. Dominique GRIMPRET	Mme Laurence FAVIER	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
Mme Danielle JUBAN	M. Massar N'DIAYE	Mme Céline TONOT
M. Jean-Claude GIRARD	Mme Lydie PFANDER-MENY	M. Jean-Marc RETY
Mme Claire TOMASELLI	M. Jean-François COURGEY	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Philippe LEMANCEAU	M. Emmanuel BICHOT	Mme Catherine PAGEAUX
Mme Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Mme Caroline JACQUEMARD	Mme Monique BAYARD
M. Antoine HOAREAU	M. Stéphane CHEVALIER	Mme Catherine GOZZI
M. Hamid EL HASSOUNI	Mme Céline RENAUD	M. Philippe SCHMITT
M. Benoît BORDAT	M. Laurent BOURGUIGNAT	Mme Isabelle PASTEUR
Mme Brigitte POPARD	Mme Laurence GERBET	Mme Céline RABUT
Mme Christine MARTIN	M. Bruno DAVID	M. Frédéric GOULIER
Mme Najoua BELHADEF	Mme Claire VUILLEMIN	Mme Noëlle CABBILLARD
Mme Océane CHARRET-GODARD	Mme Stéphanie MODDE	M. Cyril GAUCHER
M. Denis HAMEAU	M. Olivier MULLER	Mme Stéphanie GRAYOT-DIRX
	Mme Karine HUON-SAVINA	M. Stéphane WOYNAROSKI.

### *Membres absents :*

Mme Dominique BEGIN-CLAUDET	M. Rémi DETANG pouvoir à Mme Isabelle PASTEUR
M. Patrick CHAUPUIS	M. Jean-Philippe MOREL pouvoir à M. Antoine HOAREAU
M. Jacques CARRELET DE LOISY	Mme Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à M. Léo LACHAMBRE
M. Patrick BAUDEMONT	M. Jean DUBUET pouvoir à M. Gérard HERRMANN
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
	M. Didier RELOT pouvoir à M. Guillaume RUET
	M. Philippe BELLEVILLE pouvoir à M. Jean-Michel VERPILLOT
	M. Adrien GUENE pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD

---

**OBJET : DEPLACEMENT, MOBILITE ET ESPACE PUBLIC**

**Construction du parking Monge – mandat à la SPLAAD portant délégation de maîtrise d'ouvrage – bilan de clôture de l'opération**

Par délibération en date du 24 mars 2016, le Conseil métropolitain a décidé de réaliser un parking silo de 450 places environ situé le long du Bastion de Guise, à l'angle de la rue Charles Vêques et de la rue de l'Hôpital.

Il a également décidé de confier cette opération à la SPLAAD par voie de convention de prestations intégrées portant mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage conformément à la loi 85-704 du 12 juillet 1985.

Le parking Monge a fait l'objet d'un marché de conception-réalisation compte-tenu de la présence en sous-sol de contraintes archéologiques et des canaux de Guise, nécessitant le recours à des techniques particulières de fondations.

C'est pour cette raison qu'il a également été fait le choix de concevoir cet ouvrage en silo.

De par sa situation à la porte Sud du centre historique de Dijon, ce parking de 459 places est connecté à la station Monge de la ligne T2 du tramway. Il abrite en outre une vélo station afin de compléter l'offre en mobilité de ce pôle d'échanges.

Les travaux de construction se sont déroulés d'août 2017 au 20 novembre 2018, date des opérations préalables à la réception. Le parking a ouvert au public le 15 décembre 2018. La réception a été prononcée avec réserves. Les réserves ont été levées pendant la période de garantie de parfait achèvement, qui s'est achevée le 20 novembre 2019.

L'opération étant aujourd'hui réputée terminée, la SPLAAD a transmis à Dijon Métropole, conformément à l'article 19 du mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage, un état récapitulatif de toutes les dépenses et, le cas échéant des recettes, à l'achèvement de l'opération.

Il est à noter que le parking a nécessité le dévoiement d'un réseau fibre télécom appartenant à SFR. Ce dévoiement a été réalisé en octobre 2017 par les entreprises de SFR (entreprise LHOMME) selon le devis joint aux présentes et dûment accepté par la SPLAAD. Le montant de ce devis est de 110.447,38 € HT, soit 132.536,86 € TTC.

A ce jour, SFR n'a jamais facturé le coût de dévoiement de son réseau à la SPLAAD malgré la réalisation des travaux. Il n'a donc pas été tenu compte de cette dépense dans le bilan de clôture. Le devis est annexé aux présentes et en cas de facturation par SFR il sera pris en charge par Dijon Métropole.

A la clôture de l'opération, le montant cumulé des dépenses, hors rémunération du mandataire s'élève à 8.341.545,51 € TTC. A noter que le budget prévisionnel initial de cette opération était de 8.516.349 € TTC. L'enveloppe initiale est donc en diminution de 174.804,49 € TTC.

Conformément à la convention de mandat, il a été versé ce jour à la SPLAAD un remboursement de dépenses de 8.341.545,51 € TTC, correspondant à l'ensemble des dépenses engagées sur l'opération à l'exception de la rémunération du mandataire.

Le solde de dépenses à rembourser à la SPLAAD est donc nul à ce jour.

A ce jour, la SPLAAD a facturé 303.434,40 € TTC de sa rémunération globale et forfaitaire s'élevant à 404.580 € TTC, conformément à la convention de mandat.

Le solde, soit 101.145,60 € TTC, doit être réglé par la collectivité.

**LE CONSEIL,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
DECIDE :**

- **d'approuver** le bilan de clôture arrêté par la SPLAAD qui fait apparaître une participation de Dijon Métropole de 8.341.545,51 € correspondant au montant cumuler des dépenses,
- **de verser** à la SPLAAD, au titre de sa rémunération globale et forfaitaire, un montant de 101.145,60 € TTC,
- **de dire** que Dijon Métropole s'acquittera du coût de dévoiement des réseaux d'un montant de 132.536,86 € TTC à réception de la facture de SFR,
- **de donner quitus** à la SPLAAD de l'accomplissement de ses missions dans l'opération de construction du parking Monge,
- **de dire** que Dijon Métropole se substitue à la SPLAAD dans ses droits et obligations à l'issue du mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 74

CONTRE : 0

*DONT 8 PROCURATION(S)*

ABSTENTION : 8

NE SE PRONONCE PAS : 0